



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 39944

Texte de la question

M Jacques Rimbault attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et des sports, sur les nouvelles dispositions prises en vue de recruter des personnels extérieurs à l'éducation nationale dans les lycées professionnels. En effet, certaines classes complémentaires de retraite s'appuient sur ce dispositif pour encourager les retraites et les prérétraites à répondre favorablement aux demandes des établissements professionnels. Or cette mesure tend, sous couvert de transmission du savoir, à une remise en cause du droit à la retraite à soixante ans et à la création d'une catégorie d'enseignants sans aucun droit. D'autre part, les retraites et les prérétraites peuvent être « intervenants bénévoles » ou contractuels ; ces modes de recrutement portent de fait des atteintes directes au statut de la fonction publique. Son extension en serait une véritable casse. La seule solution envisageable pour développer l'enseignement est le recrutement d'un grand nombre d'enseignants sous statut, afin de répondre aux besoins de formation des élèves. En conséquence, il lui demande quelle mesure il compte prendre pour mettre fin à cette casse du statut de la fonction publique.

Données clés

Auteur : [M. Rimbault Jacques](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39944

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, de la recherche et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, de la recherche et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mai 1988, page 2089